

# APPEL A COMMUNICATION

1<sup>ère</sup> édition du Dialogue Interprofessionnel sur la Fiscalité (DIF)

Thème :

« Décentralisation et fiscalité locale »

**Lomé, 11 et 12 novembre 2021**

## 1. Contexte

L'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD – OTR) a été créé par Décret n° 2016-017/PR du 17 février 2016 avec pour mission de dispenser des formations professionnelles de qualité sur les thèmes de la fiscalité. L'Institut a aussi pour vocation de faire de la recherche dans son domaine de compétence.

C'est dans ce dernier cadre que l'IFFD-OTR se propose d'organiser la première édition du **Dialogue Interprofessionnel sur la Fiscalité (DIF)**. Le constat est que, à ce jour, peu de manifestations sont organisées au Togo dans une perspective de recherche en fiscalité. Cet état de fait pourrait constituer un frein à l'émergence d'une communauté de chercheurs regroupée autour de ce champ de recherche pourtant majeur. Le champ de la recherche en Fiscalité offre, en effet, de vastes perspectives pour appréhender, redéfinir et (ré-)inventer l'objet fiscal d'aujourd'hui et de demain. Elle devrait aussi permettre d'appréhender les débats socio-politiques et économiques de ce siècle et affirmer ainsi son utilité sociale. Le DIF est destiné à confronter le personnel de l'OTR, les auditeurs de l'IFFD-OTR, les représentants d'entreprises et des ONG, les universitaires et les praticiens à la richesse des recherches scientifiques dans ce domaine. Il s'agit aussi d'offrir aux enseignants chercheurs et doctorants un accès direct aux praticiens de la fiscalité en vue de développer le terrain de leurs études. Cette manifestation internationale, qui se tiendra à Lomé a été institutionnalisée pour servir de cadre de rencontre entre des chercheurs et professionnels togolais avec leurs pairs étrangers. Il s'agit d'un rendez-vous pluridisciplinaire pour débattre les thèmes de recherche émergents et les questions d'actualité (mais aussi des réponses) sur la fiscalité.

Ainsi, le rattachement disciplinaire ou le secteur d'activité n'a pas d'importance. Il peut relever aussi bien des sciences formelles (chimie, informatique, mathématiques, physique, etc.) ou de la nature (agronomie, biologie, géologie, etc.) que des sciences sociales en général (management, économie, droit, sciences humaines, etc.) tout comme elle peut provenir des professionnels de l'entreprise privée, solidaire ou publique, de l'administration fiscale, générale, hospitalière, municipale ou d'organisme non gouvernemental ou encore des partenaires en développement, etc. La finalité du Dialogue interprofessionnel sur la fiscalité est d'ouvrir de nouveaux champs de réflexion pour chacun, de décloisonner les approches méthodologiques et les pratiques professionnelles pour mieux capitaliser le savoir-faire opérationnel, acquérir les outils, les techniques, et attitudes comportementales et s'approprier ainsi les bonnes pratiques déployées, selon les normes et standards internationaux. L'objectif est de nous donner matière à penser autrement et différemment nos propres champs d'action. Tel un laboratoire d'idées, ce moment partagé doit permettre de faire émerger une pluralité de définitions établies, de défricher ensemble de nouveaux possibles, d'interroger nos certitudes et d'élaborer des pistes nouvelles de réflexion pour l'action des professionnels des impôts et des douanes ainsi que des décideurs de tous ordres. Toutes les contributions sont donc les bienvenues avec un seul impératif : rendre accessible ses connaissances pour qu'elles puissent être l'objet de discussions et d'interrogations de la part de

chacun, avec la bienveillance indispensable à un échange fécond et constructif.

Pour cette première année, un thème d'actualité est choisi par le Comité de Direction de l'OTR. Il porte sur : « la décentralisation et la fiscalité locale ».

## **2. Argumentaire**

### **La décentralisation fiscale**

La gestion décentralisée des affaires locales s'est assurément révélée comme un mode de gouvernance essentiel pour relever les défis du développement local. Le « small is beautiful » des anglophones trouve ici une illustration. La décentralisation est, sur le plan politique une manière de renforcer la démocratie en permettant une gestion locale de proximité par des élus locaux.

Au Togo, les réformes sur la décentralisation ont été multipliées depuis l'indépendance. Mais l'engagement véritable dans le processus de la décentralisation remonte aux années 1998 par l'adoption de la Loi N° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation et libertés locales au Togo. Cette loi a connu des modifications successives pour aboutir à la loi N° 2019-006 du 26 juin 2019. Après les élections locales du 30 juin 2019, les 117 communes sont dotées de Maires et des Conseillers Municipaux. Ainsi, sous l'impulsion du gouvernement, le processus est entré dans une nouvelle dynamique, avec la prise de fonction et l'installation des élus locaux.

L'OTR, dans sa mission de recouvrer les impôts locaux pour le compte des collectivités locales, conformément à la loi N° 2012-016 du 14 décembre 2012 portant création de l'Office Togolais des Recettes et dans le but d'accompagner le processus, propose, à travers ce thème, de créer un cadre d'échanges avec tous les acteurs concernés par la question de la décentralisation, en général, pour une meilleure compréhension et une meilleure répartition de rôle, en particulier, dans le processus de mobilisation des ressources fiscales locales. Cette 1ère édition du Dialogue interprofessionnel sur la « Fiscalité » de l'IFFD-OTR sera l'occasion pour l'ensemble des chercheurs, praticiens, professionnels, opérateurs socio-économiques, qui travaillent sur des problématiques inhérentes à la décentralisation et à la fiscalité locale, de présenter les résultats de leurs travaux de recherches, études ou expériences à partir d'approches et méthodologies variées et ce, quelle que soit la discipline (économie, gestion, droit, sciences humaines...) et quel que soit le secteur ou champ de compétence (enseignement, éducation, transport, emploi, santé, urbanisme, tourisme...).

Ces journées de recherche s'inscrivent donc dans une démarche d'interdisciplinarité revendiquée, dans la mesure où, comme nous y invite Edgar Morin (1990), il est fécond de relier les connaissances entre elles, de les « tisser » ensemble afin de mieux appréhender la complexité et la pensée multidimensionnelle.

### 3. Participation au colloque

Vous pouvez participer à cette journée de recherche de deux façons :

- Sous forme d'une communication. Ce format correspond aux standards habituels des colloques où vous présentez votre travail accompagné d'échanges avec le public dans un temps limité.
- Comme un simple participant ou un invité pour les échanges et les témoignages.

Sans prétendre que la liste est exhaustive, les contributions peuvent être présentées autour des axes de réflexion suivants :

- la fiscalité locale en Afrique ;
- les finances ;
- la décentralisation et développement locale ;
- le management public durable : l'intelligence territoriale ;
- les partenariats public-privé (PPP) : financements, gestion déléguée... ;
- les formes de rapprochement Etat/collectivités territoriales et ONG ;
- conduite du changement.

### 4. Soumission des propositions de communication

#### Intentions de communication

Les auteurs intéressés sont priés d'envoyer leurs intentions de communications avant le **31/03/2021**, sous forme d'un résumé de 5000 caractères au maximum (espaces non compris). Les intentions de communication doivent préciser le titre de la communication, les auteurs, les enjeux du sujet, la problématique, la méthodologie de recherche et les principaux résultats escomptés. Les projets de communication seront rédigés en français ou en anglais. Les communications sélectionnées seront notifiées aux auteurs pour le 16/04/2021. Les résumés sont à transmettre sous format électronique à l'adresse suivante : [iffd@otr.tg](mailto:iffd@otr.tg).

#### Texte intégral des communications

La date limite pour la soumission du texte intégral des communications est le **13/08/2021**. La décision de l'acceptation définitive des communications retenues sera prononcée par le comité scientifique avant le **11/10/2021**.

#### Format et directives pour les communications

- 25 pages maximum ;
- MS Word pour Windows, version 6.0, 98 ou plus récente, caractère Times New Roman, taille 12, interligne simple ;
- format A4 (210 x 297 mm), marges supérieures, inférieures, gauches et droites de 2,5 cm ;

- langue : français ou anglais.

Les communications doivent comporter :

- une page de garde non numérotée comportant : titre, auteur, institution, résumé (500 caractères maximum) en français ou anglais, champ thématique et mots clés ;
- le texte de l'article (communication) avec titre, résumés, champ thématique et mots clés, suivis du texte complet sur 25 pages maximum.

### Valorisation

- Les articles pertinents, objet d'études empiriques, seront proposés à une revue scientifique pour évaluation et publication selon la procédure de soumission et la politique de ladite revue. Des adaptations de mise en page des articles retenus seront demandées ultérieurement aux auteurs.

### 5. Frais de participation

Aucun frais de participation n'est envisagé par les organisateurs. Le comité d'organisation prend en charge les frais de restauration et d'hébergement dans la limite du budget mobilisé. Les frais de voyage restent à la charge des participants.

### 6. Comité scientifique

#### Coordination du comité scientifique

- Professeur Nicaise MEDE, (Université d'Abomey-Calavi, Bénin) ;
- Professeur Essohanam BATCHANA, (Université de Lomé, Togo).

#### Membres du comité scientifique

- Professeur Akuété SANTOS (Université de Lomé, Togo) ;
- Professeur Essoham ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé, Togo) ;
- Professeur Kuawo-Assan Daniel JOHNSON (Université de Kara, Togo)
- Professeur Amavi KOUEVI (Université Paris Dauphine, France) ;
- Professeur Tanko TANKPE A. (Université de Kara, Togo) ;
- Professeur Tom TCHALIM (Université de Kara, Togo) ;
- Professeur Kouakou F. TANO (Professeur des Universités, Accra, Ghana) ;
- Professeur Gilbert ORSONI (Université Marseille III, France) ;
- Docteur Si Mohamed EL HAIL (OMD, Bruxelles, Belgique) ;

- Docteur Abdoulaye NIANE (Université Cheik Anta Diop, Dakar, Sénégal) ;
- M. Abderrazak ELMERGAOUI (IFD Maroc) ;
- M. Bamba SIBY, (Expert-Comptable, Dakar, Sénégal) ;
- M. Guibert POLLO PENDJA (ONECCA, Lomé, Togo).

### **7. Comité d'honneur**

- M. Philippe Kokou B. TCHODIE (Office Togolais des Recettes);
- Professeur Dodzi KOKOROKO (Université de Lomé, Togo) ;
- Professeur Komla SANDA (Université de Kara, Togo).

### **8. Comité d'organisation**

Coordonnateur du comité d'organisation : Docteur Bagna KIBALO (IFFD-OTR, Lomé, Togo),

Membres du comité d'organisation :

- Professeur Koffi AGBENOTO (Université de Lomé), Président ;
- M. Kwami OBOSSOU (IFFD-OTR), Vice-Président ;
- Kwami EDJIDOMELE (OTR), Membre ;
- M. ANAGO Séna (OTR), Membre ;
- Mme MAGBENGA Komnaka (OTR), Membre ;
- M. PEKPE Yawo (IFFD-OTR), Membre ;
- M. SOGLOHOUN Kolégain (IFFD-OTR), Membre ;
- Mme SILIADIN Edoh (OTR), Membre ;
- Docteur AKPANDJA Essohanam (OTR), Membre ;
- Docteur LAWSON-BODY Late Djidjoegbe (IFFD-OTR), 1er Rapporteur ;
- Docteur PALY Ateitchatou (OTR), 2ème Rapporteur ;
- Docteur BATE Akouété Paulin (OTR), 3ème Rapporteur.

### **9. Contacts et informations pratiques**

Pour tous renseignements complémentaires concernant ce colloque veuillez contacter :

- Professeur Nicaise MEDE : nmede@becg-i.com ; Cel : 00229 95 95 57 90 ;
- Docteur Bagna KIBALO : bkibalo@otr.tg ; Cel : 00228 90 02 16 84.

## **10. Dates à retenir**

Date limite de soumission des intentions de communication :	31/03/2021
Date de notification aux auteurs :	16/04/2021
Date limite de soumission des textes complets :	13/08/2021
Date de notification de l'acceptation définitive de la communication :	11/10/2021
Envoie du programme définitif aux participants :	05 /11/2021
Date du colloque :	11 et 12/11/2021

## **11. Modalité de participation**

Pour toute inscription, prière remplir le bulletin d'inscription ci-après et le renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus.

## Bulletin d'inscription

Dialogue interprofessionnel sur la fiscalité  
Les 11 et 12 novembre 2021 à Lomé, Togo.

Mme

Mlle

M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Fonction / Titre \_\_\_\_\_

Université \_\_\_\_\_

Cabinet / Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_